



BIROn - Birkbeck Institutional Research Online

Gumbrell-McCormick, Rebecca (2011) Syndicalisme international. D'un congrès à un autre : la CSI quatre ans après. *Chroniques Internationales de l'IRES* 129 , pp. 35-46. ISSN 1285-087X.

Downloaded from: <http://eprints.bbk.ac.uk/id/eprint/8980/>

Usage Guidelines:

Please refer to usage guidelines at <https://eprints.bbk.ac.uk/policies.html>
contact lib-eprints@bbk.ac.uk.

or alternatively

Syndicalisme international

D'un congrès à un autre : la CSI quatre ans après

Rebecca GUMBRELL-MCCORMICK *

La fondation de la Confédération syndicale internationale (CSI) en novembre 2006 a représenté une évolution majeure pour le syndicalisme mondial (Gumbrell-McCormick 2006 ; Rehfeldt, 2007). Cette nouvelle confédération se proposait de constituer un rassemblement du syndicalisme mondial en réunissant la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la plupart des affiliés de la Confédération mondiale du travail (CMT), d'inspiration chrétienne, ainsi que nombre de centrales nationales non-alignées, comme la CGT en France.

La création de la CSI a également marqué le début d'une nouvelle ère dans les relations entre les structures : d'abord entre la CSI et les fédérations syndicales internationales (FSI, anciennement Secrétariats professionnels internationaux, SPI) – autonomes de la CSI –, mais aussi entre la CSI et les organisations régionales (continentales), notamment la Confédération européenne des syndicats (CES), elle-même indépendante de la CSI. Quatre ans après cette fondation, la ques-

tion se pose de l'apport de cette nouvelle structuration. En quoi ces relations formelles contribuent-elles aux dynamiques de l'action et de l'organisation syndicales sur le plan international ?

Cet article va d'abord dresser une vue d'ensemble du processus d'unification de la CMT et de la CISL, dont l'apogée est le congrès fondateur de 2006, avant d'entrer dans le détail du deuxième congrès de 2010, des structures actuelles de la CSI et de ses ressources. Il tentera enfin d'évaluer la capacité de la CSI à identifier et à faire face aux principaux défis qu'elle doit relever.

Le processus d'unification et le congrès fondateur

Le processus de rapprochement entre la CISL et la CMT a été long et diverses formes de fusion et d'association avaient auparavant été tentées sans succès (Gumbrell-McCormick, 2000a et b ; Pasture, 1994). Un ensemble de facteurs internes et externes explique le succès de ce rapprochement

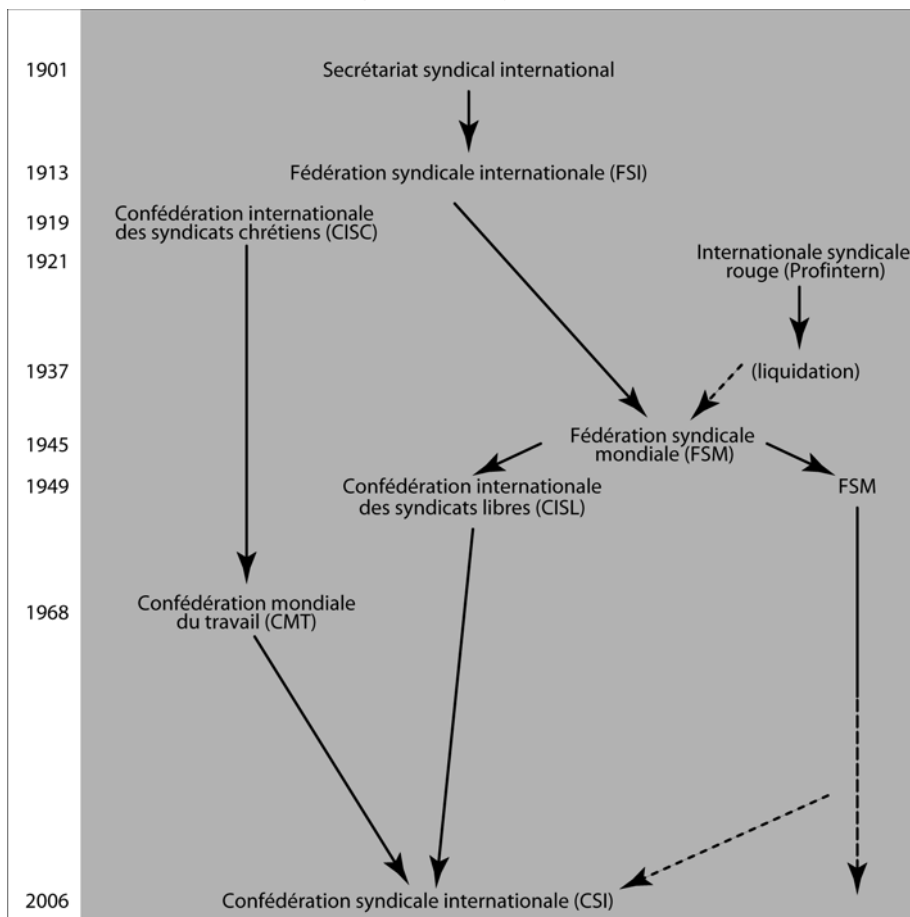
* Maître de conférences en Management, Birkbeck, Université de Londres (Londres, Royaume-Uni), r.gumbrell-mccormick@bbk.ac.uk.

SYNDICALISME INTERNATIONAL

après les échecs passés. Les personnalités y ont leur part : la contribution de Guy Ryder, le secrétaire général de la CISL, et celle de son homologue Willy Thys, de la CMT, ont en effet facilité le rapprochement ; l'entregent européen y a contribué puisque l'Europe était le lieu où la fusion entre syndicats de sensibilité chrétienne et syndicats de sensibilité laïque était acquise depuis la création de la CES et son élargissement en 1974. D'autres facteurs

externes, liés à la période sociale et à la diminution du nombre d'adhérents et de l'influence du syndicalisme partout dans le monde, ont incité à l'unification des deux anciens rivaux au sein d'une nouvelle organisation. Celle-ci regroupait désormais des centrales nationales appartenant aux deux organisations initiales, mais elle était également ouverte aux syndicats qui étaient indépendants par le passé, ou qui avaient quitté la Fédération

Du SSI à la CSI : la genèse du syndicalisme international



D'UN CONGRES A UN AUTRE : LA CSI QUATRE ANS APRES

syndicale mondiale (FSM) après son quasi-effondrement à la fin des années 1980 ¹.

Le 31 octobre 2006, la CMT et la CISL ont tenu leurs derniers congrès à Vienne (19^e congrès pour la CISL, 27^e congrès pour la CMT). Chacun d'entre eux dura une demi-journée, et eut pour objet principal de voter la dissolution des confédérations existantes et d'approuver la création de la nouvelle.

Les craintes de la CMT

Mais, tandis que la CISL votait sa propre dissolution par acclamation, 14 affiliés à la CMT votèrent contre celle de leur confédération. Plusieurs d'entre eux choisirent de ne pas intégrer la CSI. Certains syndicats de la grande majorité qui rejoignit la nouvelle organisation internationale n'en étaient pas moins inquiets de cette perte d'identité distincte et se souciaient aussi du nombre des sièges attribués au Conseil général de la CSI et de la répartition de ses postes les plus haut placés. Guy Ryder fut le seul candidat au poste de secrétaire général, et Sharan Burrow, présidente de la CISL (et présidente de l'Australian Congress of Trade Unions – ACTU) fut également la seule candidate au poste de présidente de la CSI. C'est seulement au niveau des secrétaires généraux adjoints et des vice-présidents que la parité des anciennes organisations internationales fut respectée : Luc Cortebeeck (CMT) et Michael Sommer (CISL) furent élus vice-présidents, et Jaap Wienen (CMT) et

Mamounata Cissé (CISL) secrétaires généraux adjoints. Il est important de noter qu'une seule de ces élus n'appartenait pas à une organisation des pays industrialisés.

Même cette représentation modeste de l'ancienne CMT pouvait tout à fait passer pour de la sur-représentation : le nombre de membres de la CMT payant des cotisations était certainement bien inférieur aux 26 millions de membres déclarés. Les deux principaux adhérents de la CMT, la CSC belge et la NSZZ Solidarnosc polonaise (qui était également affiliée à la CISL), approchaient à eux seuls les trois millions, et il était très improbable qu'il y ait plus d'un million de membres cotisant dans le reste du monde. En comparaison, la CISL revendiquait 150 millions de membres et tous ses affiliés payaient des cotisations, même si celles-ci étaient parfois symboliques. Même si les chiffres de la CISL étaient eux aussi un peu exagérés, la disproportion n'était pas moindre entre les deux organisations. Il n'était donc pas déraisonnable que nombre d'adhérents à la CMT aient craint d'être « avalés » par une CISL hégémonique.

Trois points sensibles

Outre les tensions qui avaient existé entre les anciennes CISL et CMT, les relations avec les organisations régionales et sectorielles posaient trois grandes difficultés.

La première relevait de la construction des nouvelles organisations au niveau

1. La FSM était l'organisation internationale dont le centre d'influence était à Moscou depuis 1949. Outre des organisations du monde communiste, elle comprenait des syndicats de pays anciennement colonisés et quelques organisations du monde capitaliste développé. La CGT française a longtemps été la principale organisation adhérente de la FSM en Europe occidentale. Depuis son départ en 1995, la CGT faisait partie des organisations « isolées » sur le plan mondial. La FSM existe encore aujourd'hui, rassemblant des centrales de pays arabes, d'Amérique latine et des syndicats indiens.

régional en réunissant les anciennes structures régionales des deux confédérations. Ces structures régionales vivaient souvent dans de grandes oppositions. Des rumeurs circulaient même selon lesquelles l'ancienne organisation régionale de la CMT pour l'Amérique latine, la Centrale latino-américaine des travailleurs (CLAT), bloquait un accord sur le nouvel organe de représentation des Amériques. Au final, l'accord présenté au congrès n'engageait les organisations régionales qu'à tenir des réunions conjointes et à poursuivre leurs efforts pour former une organisation unique.

Le second point sensible, lui aussi « régional », était la question de l'Europe et des relations entre la CSI et la CES, cette dernière étant anciennement indépendante de toute organisation internationale, même si la CES avait des relations proches avec la CISL et la CMT. Formellement, la CES avait précédé la CSI en unifiant sur le continent européen, au début des années 1970, les organisations appartenant à la CISL, à la CMT et des centrales syndicales non affiliées sur le plan international. Le congrès décida cependant de créer un Conseil pan-régional européen (CPRE) dont les frontières dépassaient celles de la CES puisqu'il visait à intégrer des centrales de pays d'Europe orientale non membres de la CES (Ukraine, Russie, etc.)¹.

Le troisième point sensible était celui des relations entre la CSI fraîchement unifiée et les Fédérations syndicales internationales (FSI, anciennement SPI), qui avaient toujours farouchement veillé à leur autonomie. Le climat des réunions syndicales internationales est générale-

ment empreint d'un très grand esprit consensuel. L'ampleur des divergences affichées au grand jour sur ces questions lors du congrès fondateur de la CSI en montrait la singulière sensibilité.

Au-delà de ces points de friction en tant que tels, ce débat en recouvrait d'autres, plus larges, tels que la nature, l'identité et l'image de l'organisation émergente, ainsi que sa structure et sa capacité à fonctionner.

Le deuxième congrès

Le deuxième congrès de la CSI s'est tenu à Vancouver du 21 au 25 juin 2010. Ce premier véritable congrès a permis d'aborder de nombreuses questions fondamentales, contrairement au très protocolaire congrès fondateur qui n'avait duré qu'une seule journée. Il a rassemblé 692 délégués accompagnés par 142 conseillers et 129 observateurs, soit au total 963 participants, bien davantage qu'au congrès fondateur de Vienne.

En raison du lieu où il s'est tenu sans doute, les adhérents des Amériques étaient largement représentés, tandis que la participation des plus anciens adhérents européens était plus faible qu'en 2006. Il est notable, par exemple, que les secrétaires généraux des trois principales centrales françaises adhérentes de la CSI n'ont pas assisté au congrès. Lors du congrès fondateur, en 2006, la CGT avait pourtant joué un rôle particulièrement important.

L'un des événements les plus révélateurs du congrès a été l'élection de Sharon Burrow (présidente de la CSI depuis sa fondation en 2006) au poste de secrétaire général, prenant la suite de Guy Ryder.

1. Le secrétaire général de la CES a été élu secrétaire général du CPRE.

D'UN CONGRES A UN AUTRE : LA CSI QUATRE ANS APRES

L'ancien vice-président, Michael Sommer, est devenu président, et Nair Goulart (Brésil) présidente adjointe. Le poste de secrétaire général adjoint tenu par Mamounata Cissé a été repris par Wellington Chibebe (Zambie). Malgré l'élection de Sharan Burrow, première femme à atteindre le plus haut poste de la CSI ou de toute autre confédération internationale antérieure, les femmes étaient minoritaires au congrès et dans les instances de direction de la CSI. La parité hommes/ femmes dans les délégations a posé problème : en effet, 38 affiliés en étaient éloignés, le plus souvent au détriment des femmes. Un article des statuts de la CSI prévoyait une réduction du nombre des mandats pour les affiliés n'atteignant pas la parité, mais il n'a pas été appliqué pour des raisons diplomatiques¹.

La question du genre fut également sujette à controverse lors de la répartition des postes de responsabilité. Si un accord est finalement intervenu entre le secrétariat d'organisation du congrès, le nouveau président de l'Internationale, Michael Sommer, et le comité des femmes de la CSI, ce fut au prix de quelques échanges vigoureux aboutissant à une subtile pondération, laquelle devait assurer une harmonie entre différents principes, parmi lesquels la présence de femmes mais aussi la représentation de pays du Sud.

Vers une résolution des difficultés initiales ?

La plupart des difficultés rencontrées lors de la mise en place de la CSI quatre

ans plus tôt ont évolué assez favorablement entre 2006 et 2010.

Le malaise que ressentait initialement les anciens affiliés à la CMT s'est largement dissipé. Le niveau de représentation des organisations anciennement adhérentes à la CMT a été maintenu au sein des organes décisionnels de la CSI, ainsi que les postes-clés qu'elles détenaient. Les anciens affiliés sont donc toujours sur-représentés au Conseil général. Selon leurs dires, leurs craintes initiales ont reculé. Par ailleurs, la CSI a manifesté de grandes préoccupations pour l'économie informelle et la situation des personnes les plus pauvres ou au chômage. L'ouverture de la CSI sur ces questions ainsi que vis-à-vis des ONG est jugée par eux comme une continuité de la sensibilité de l'ex-CMT.

Le deuxième point d'achoppement avait été la fusion des organisations régionales et en particulier l'organisation des Amériques. Pour réduire la tension, le congrès précédent avait laissé ouverte la possibilité de créer des ensembles sous-régionaux pour tenir compte des alliances économiques existantes, de type Mercosur ou Alena. Cette période transitoire a permis de franchir une étape significative avec la création, en mars 2008, d'une Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA). Sans être réglée, la question régionale américaine a significativement progressé entre les deux congrès.

La question européenne était plus facile à régler : la création du Conseil régional pan-européen (CRPE) a permis à la CES de conserver son autonomie

1. Les contrevenants (y compris les trois plus grands des cinq adhérents français) furent mentionnés dans le deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, qui les a encouragés à augmenter la représentation féminine au congrès suivant.

SYNDICALISME INTERNATIONAL

tandis que John Monks, l'actuel secrétaire général de la CES, était également secrétaire général du CPRE¹.

La délicate question des relations avec les FSI

La relation entre la CSI, représentant les centrales syndicales nationales, et les FSI, représentant les syndicats par secteur, reste un point de tension au sein du syndicalisme international.

Il y a d'abord une dimension historique. Si, au sein de la CMT, les fédérations de branches étaient intégrées à

l'Internationale, il n'en était pas de même au sein de la CISL. Celle-ci avait été fondée en 1949 suite à une scission au sein de la Fédération syndicale mondiale qui avait tenté au cours de l'immédiat après-guerre d'unir tous les syndicats du monde, sans succès dans le cas des syndicats affiliés à la CISC. Une des raisons de cette scission était précisément la question du statut des Secrétariats professionnels internationaux – SPI (MacShane, 1992). L'autonomie des SPI a été protégée au sein de la CISL nouvellement mise en place et les relations entre CISL

Encadré 1

Les rapports ORIT/CLAT, une tension historique

Les tensions entre l'Organisation régionale inter-américaine du travail (ORIT), affiliée à la CISL, et la Centrale latino-américaine des travailleurs (CLAT), affiliée à la CMT, remontaient au temps des dictatures d'Amérique latine des années 1970. La CLAT et ses membres avaient des liens étroits avec la théologie de la libération et étaient impliqués dans l'opposition aux régimes dictatoriaux ; ils considéraient tant l'ORIT que la CISL elle-même comme « nordistes » et dominées par les pays « impérialistes ». A cette période, l'aura de l'ORIT était ternie par l'utilisation de fonds provenant du gouvernement états-unien, et qui avaient transité par l'AFL-CIO, à destination de syndicats régionaux aux références douteuses, mais en tout état de cause fermement anti-communistes (Thomson, Larson, 1978). L'ORIT fut par la suite « blanchie » dans les années 1980 (Gumbrell-McCormick, 2000a) mais resta entachée par sa conduite passée et conserva ses liens avec l'AFL-CIO.

La CLAT représentait ses adhérents en Amérique latine uniquement, l'ORIT était une organisation « inter-américaine » qui incluait des membres nord-américains, notamment l'AFL-CIO américaine et le Congrès du travail du Canada (CTC).

Les oppositions entre la CLAT et l'ORIT étaient manifestes pour des raisons politiques et historiques et furent une réelle pomme de discorde lors du congrès fondateur de la CSI.

1. Le président du CRPE est Mikhail Shmakov, président du FNPR russe. En pratique, le CRPE ne traite presque qu'avec des pays extérieurs à la CES, à savoir les anciennes fédérations de l'URSS (sauf les pays baltes) et quelques syndicats de régions n'appartenant pas encore à la CES.

D'UN CONGRES A UN AUTRE : LA CSI QUATRE ANS APRES

et SPI furent formalisées par l'accord de Milan en 1951, révisé en 1990 (Carew, 2000). Les liens entre la CISL et les SPI se renforcèrent dans les années 1990, lorsque de plus en plus d'entreprises se mirent à intégrer divers secteurs industriels. Une plus grande coordination dans les campagnes internationales devint ainsi nécessaire (Gumbrell-McCormick, 2000b).

Au cours de cette même période, les SPI grandirent et s'enrichirent, en partie grâce à une série de fusions qui leur permit d'élargir l'impact de leurs opérations. La flexibilité de leurs relations avec la CISL leur permit de s'adapter à des circonstances changeantes, bien que cette souplesse signifiait également un certain manque de précision dans la délimitation des territoires de chacun. La nécessité de surmonter ces frictions conduisit à une plus étroite collaboration des SPI entre eux.

La création de la CSI a d'abord nécessité que s'organise l'intégration des fédérations industrielles de la CMT dans les SPI

devenus FSI au début des années 2000. Lors du congrès de Vancouver, on a pu constater que la plupart des fédérations de branche de l'ex-CMT avaient intégré leurs FSI respectives, à quelques exceptions près.

Une tension particulière existe au niveau de l'Europe, qui n'est pas liée d'ailleurs à la naissance de la CSI, mais qui s'explique par les statuts différents des fédérations de branches européennes. En effet, celles-ci sont, elles, intégrées à la CES et donc séparées de leurs FSI respectives, ce qui génère parfois quelques tensions au sein de certaines FSI.

Vers un nouvel élan du syndicalisme international ?

Pour assurer la coordination de cet ensemble complexe d'organisations, le premier congrès avait décidé la mise en place d'un Conseil des syndicats mondiaux, traduction du concept intraduisible de *Global Union*. Ce Conseil est dirigé par Jim Baker, syndicaliste américain influent et ancien permanent de la CISL. Le

Encadré 2

Représentation de branche et syndicalisme international : la question des SPI

Rappelons que les SPI se sont créés à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles et qu'ils ont donc une large antériorité par rapport aux diverses confédérations internationales nées par la suite : la Fédération syndicale internationale entre 1913 et 1944, la FSM et la CISL après la Seconde Guerre mondiale (cf. graphique). Les syndicats chrétiens ont toujours refusé d'adhérer aux SPI et ont, depuis 1919, développé au sein de leur propre Internationale leurs branches professionnelles. Il est difficile d'éviter en français la redondance des sigles. La FSI de l'entre-deux-guerres était une confédération. On appelle aujourd'hui FSI les anciens SPI qui, en anglais, se nomment désormais *Global Unions*. Ils ont changé d'appellation au début des années 2000.

Conseil a mené plusieurs campagnes conjointes significatives, dans des domaines tels que la défense des droits des syndicats, la communication, la réponse à la crise, et les stratégies des compagnies actives dans plus d'un secteur (Conseil des syndicats mondiaux, 2010). Plusieurs participants au deuxième congrès ont souligné que la représentation des FSI était plus limitée et à un échelon plus modeste que ce qui pouvait être attendu. Le sens prêté à cette moindre participation n'est pas tranché : elle ne signifie pas nécessairement que les FSI sont moins impliquées dans la CSI, mais plutôt qu'elles souhaitent limiter leur participation *via* le Conseil ou par des projets *ad hoc*. En même temps, certaines Fédérations syndicales internationales, notamment la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM) et, dans une moindre mesure, l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du catering, du tabac et des branches connexes (UITA) sont restées distantes à la fois du Conseil et de la CSI. Aucun des secrétaires généraux de ces deux fédérations n'était présent au deuxième congrès et plusieurs indices semblent révéler une certaine circonspection de leur part vis-à-vis de la nouvelle Internationale syndicale.

Le congrès a fait le point également sur la situation des organisations non adhérentes à la CSI lors du congrès fondateur, dont certaines attendaient leur propre congrès avant de prendre une décision. Au-delà du petit CGB allemand, ancien membre de la CMT initialement opposé à la fusion avec la CISL et dont l'affiliation était jugée peu désirable par de nombreux affiliés de la CSI (et d'abord par le DGB, bien sûr), certaines organisa-

tions pressenties continuent de faire défaut : ainsi, la CGT portugaise, la CGT péruvienne et la PIT-CNT d'Uruguay n'ont pas décidé de leur adhésion alors qu'elles constituent dans les trois cas les centrales de référence dans leur pays. Le statut de « Change to Win », issu d'une scission de l'AFL-CIO en 2005 (Kesselman, 2011), n'a pas changé. Ses représentants n'ont pas demandé leur affiliation en raison de l'opposition totale qu'elle rencontrerait de la part de l'AFL-CIO, déjà membre de la CSI.

A ce premier congrès « ordinaire » sont apparus également des débats d'orientation, notamment dans la qualification de la crise qui a affecté une grande partie du monde ces dernières années. La Confédération des syndicats sud-africains (Congress of South African Trade Unions, COSATU), le puissant syndicat d'Afrique du Sud, a été à Vancouver le défenseur le plus audible de la « gauche » de la confédération, rôle qu'il avait partagé avec la CGT au congrès fondateur. Le COSATU a soumis de nombreux amendements et résolutions, donnant un peu de relief aux fades formulations des projets de résolutions proposés par le Secrétariat en y injectant une tonalité délibérément plus anticapitaliste. La commission des résolutions, qui se tenait pendant les séances plénières du congrès, a rejeté pratiquement toutes les propositions du COSATU. C'est au sein de cette commission que la majeure partie des véritables débats et les principales divergences se sont exprimées. Le COSATU, soutenu par certains adhérents européens « progressistes », s'est montré amer de ces rejets, d'autant qu'il n'avait pas été soutenu par la majorité des adhérents africains.

Néanmoins, les discours tenus dans la salle du congrès ont été marqués par une certaine radicalité, en particulier en réponse au discours du Directeur général du FMI lorsque celui-ci a évoqué la nécessité de l'austérité. Les interventions qui ont suivi celles de Dominique Strauss-Kahn et Pascal Lamy ont offert un contraste saisissant avec les formulations diplomatiques habituellement utilisées dans ce genre d'enceinte. Le discours de la Présidente argentine, Cristina Fernández de Kirchner, revenant sur le désastre qu'avait provoqué dans son pays les plans d'austérité de la Banque mondiale et du FMI, fut reçu bien plus chaleureusement.

**Structure, ressources
et orientations actuelles de la CSI**

Au-delà de la fondation et des deux premiers congrès de la CSI, on peut s'interroger sur ce qui la différencie de ses prédécesseurs. En quoi ses politiques et ses programmes ont-ils répondu à l'espoir de rénovation du syndicalisme international dont était entouré le congrès fondateur ? De quels moyens d'action supplémentaires, s'ils existent, la CSI dispose-t-elle ?

Une structure innovante ?

Du point de vue de son fonctionnement, la CSI s'inscrit indubitablement dans la tradition de l'« internationalisme venu d'en haut » décrit par Hyman (2005). En effet, elle cadre avec le « modèle caractéristique de bureaucratisation du syndicat international », qui va de la FSI d'avant-guerre à la FSM puis à la CISL et à la CMT. La structure ressemble fortement à celle de la CISL, particulièrement dans l'autonomie qu'elle reconnaît aux branches professionnelles (FSI), mais

aussi dans celle, plus relative, des organisations régionales. Elle garantit dans ses statuts l'égalité entre les sexes et la promotion d'une représentation des jeunes.

Comme c'était déjà le cas pour les anciennes CISL et CMT, un nombre disproportionné de membres du Conseil général et du Bureau exécutif – par rapport au nombre d'affiliés payant des cotisations, pas par rapport à leur population totale – viennent de pays en développement (Gumbrell-McCormick, 2000c).

Néanmoins, les affiliés des grands pays industrialisés jouent encore un rôle majeur. Le Comité des finances restreint ainsi que le Comité de gestion du fonds de solidarité sont de bons indicateurs des lieux de l'influence car ils traduisent le poids des principaux financeurs de l'Internationale syndicale : le Président du premier est un représentant de l'ancienne CISL, et celui du second vient de l'ancienne CMT ; ils sont tous deux issus de pays industrialisés influents comme le sont les autres membres de ces deux comités venus des principaux « donateurs » des pays nordiques, des Pays-Bas et de l'Allemagne (CSI, 2010:36). Cela correspond à une pratique en vigueur à la CISL, où les adhérents européens dominaient dans les comités restreints où il était question de finances (Gumbrell-McCormick, 2000a). Mais, et c'est nouveau, ces comités incluent désormais parmi leurs membres les secrétaires généraux des organisations régionales.

L'autorité suprême de la CSI, comme elle l'était pour la CISL, est le congrès, qui se tient au moins une fois tous les quatre ans. Le principal organe de prise de décisions entre les congrès est le Conseil général, qui se réunit au moins une fois par an. Entre ces sessions, le Bureau exécutif se réunit au moins deux fois par an.

SYNDICALISME INTERNATIONAL

Tout cela est en phase avec les pratiques les plus récentes, à la fois de la CISL et de la CMT. On peut noter cependant que, jusqu'en 1992, la CISL réunissait son Bureau exécutif deux fois par an et que, jusqu'en 1975, elle tenait un congrès une fois tous les trois ans. La décision de réduire la fréquence des réunions n'est pas nécessairement un signe de grande vitalité démocratique. Par ailleurs, les congrès de la CSI ont repris une tradition récente de la CISL qui consistait à tenir une commission des résolutions en même temps que la session plénière, ce qui conduit à les vider de réels débats et désaccords.

Un spectre politique très large

L'orientation politique générale de la CSI reste dans la droite ligne de celle de la CISL et de la CMT, qui s'étaient rapprochées idéologiquement au cours des deux dernières décennies. Schématiquement, on pourrait la définir comme sociale-démocrate modérée, avec une orientation pragmatique et pratique – « une église ouverte », un terme approprié au vu des circonstances. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de divergences au sein de la CSI. En effet, lors des deux congrès, des opinions opposées se sont exprimées entre ce qu'on pourrait, pour faire vite, qualifier de « droite » et de « gauche » de la confédération : ainsi, sans surprise, et dans la lignée de ce qui s'était déjà produit au sein de la CISL et de la CMT, des différends se sont fait entendre sur le conflit israélo-palestinien, mais aussi sur l'orientation à adopter vis-à-vis des institutions financières internationales – agir en dehors ou en leur sein. Les clivages ne partagent pas anciens affiliés de la CISL et anciens affiliés de la CMT, les porte-parole de la gauche

étant issus des affiliés à l'ex-CISL tels que le COSATU mais aussi de certains syndicats anciennement indépendants.

Des ressources limitées

Les moyens d'action de la CSI sont limités par l'ampleur de ses ressources financières, comme l'étaient celles aussi bien de la CISL que de la CMT. La cotisation pour 2006 n'était que de 182,20 euros pour mille adhérents, c'est-à-dire peu de choses au regard des ressources des syndicats nationaux des pays les plus industrialisés. Le deuxième congrès a décidé d'augmenter cette somme à 201,15 euros, ce qui reste encore modeste. En outre, comme à la CISL et plus encore à la CMT, certaines clauses des statuts de la CSI prévoient que les organisations en difficulté financière paient moins qu'une cotisation plein tarif. Ce manque de moyens alloués aux organisations internationales a souvent été considéré comme le signe de la faible considération que leur vouaient les syndicats nationaux (MacShane, 1990).

Par ailleurs, les contributions volontaires au-delà des cotisations de base sont toujours acceptées : elles sont versées à un Fonds de solidarité spécial, qui dispose d'un Bureau séparé présidé actuellement par Nair Goulart. De plus, l'une des clauses de la fusion de 2006 était que les affiliés de l'ex-CMT conserveraient la possibilité d'une aide financière de la part de l'ASV-CSC belge, de la CNV néerlandaise et de l'organisation non gouvernementale belge World Solidarity, *via* une « Coalition pour le développement social ». De façon informelle, certains anciens affiliés de la CISL continuent également à recevoir un soutien financier d'autres anciens membres. Le congrès fondateur de la CSI a cherché à régler ce

problème général des contributions volontaires en formulant « un engagement obligatoire à mettre en œuvre une stratégie globale cohérente de coopération pour le développement », engagement qualifié de « tâche herculéenne » par Traub-Merz et Eckl (2007:6). Cette question n'a pourtant pas été complètement réglée pendant le second congrès.

En 2010, la CSI revendiquait 175 millions de membres, 311 affiliés dans 155 pays (Rapport d'activités de la CSI, 2010:9). Ces chiffres sont sujets à caution, mais là n'est sans doute pas la principale question. Ils inspirent deux réflexions. La première signale que ce nombre d'adhérents est un des plus élevés, si ce n'est le plus élevé, de toutes les organisations à adhésion volontaire dans le monde. La seconde est que le pouvoir de ladite organisation internationale n'a que peu à voir avec l'évocation des grands nombres. En effet, ces syndicats internationaux ne sont après tout que des « organisations d'organisations » : ils reposent sur un « pouvoir par procuration » qui leur est conféré par leurs affiliés nationaux et parfois par les fédérations de branche (Neuhaus, 1981, cité par Hyman, 2005:149). L'unification sous une même référence de cet ensemble de structures internationales est sûrement un facteur de renforcement. Mais cela ne règle pas le problème de la capacité à agir de leur affiliés et de ces structures elles-mêmes. C'est un défi majeur que de s'écarter de l'ancien modèle d'internationalisme « bureaucratique et par en haut (*top-down*) ».

**Un bilan mitigé
et quelques enjeux pour l'avenir**

En quatre ans d'existence, la CSI a réalisé des progrès considérables, par

exemple dans sa capacité à résoudre les problèmes qui semblaient insolubles lors de sa constitution. Dans l'ensemble, cette évolution est toutefois restée modeste et l'affichage public de la confédération demeure d'une grande discrétion.

La CSI est confrontée à un ensemble de défis, externes comme internes. L'étendue de sa base pose des problèmes de démocratie interne avec un processus décisionnel complexe et peu transparent. Par ailleurs, la « fusion mondiale » envisagée avant le congrès fondateur n'est pas au rendez-vous. Certaines des organisations qui « attendaient pour voir » en 2006 n'ont pas encore franchi le pas de l'adhésion. L'absence de syndicats libres en Chine (et donc dans la CSI, sauf ceux de Hongkong) est un autre problème de taille pour les syndicats des autres parties du monde.

Sur le plan idéologique, dans les années à venir, la légère sur-représentation des anciennes centrales auparavant indépendantes et des affiliés de l'ex-CMT pourra contrebalancer tout mouvement du « centre-gauche » vers une hégémonie idéologique : toutefois, sur le long terme, ce risque reste entier.

Un autre défi touche aux relations entre la CSI elle-même et les autres structures, les structures régionales en général et européennes en particulier. Les compromis qui ont été trouvés après le premier congrès pourraient ne pas tenir sur le long terme. Un des problèmes les plus épineux sera sans doute celui des relations avec les FSI : il existe là un réel problème de coordination, et la question du partage des responsabilités entre les FSI et la CSI n'a pas été entièrement résolue. Les méga-fusions entre FSI qui semblent se profiler pourraient bien voir renaître d'autres types de concurrence entre acteurs

SYNDICALISME INTERNATIONAL

internationaux du syndicalisme en lieu et place des tensions idéologiques, d'ailleurs mesurées, qui prévalaient entre l'ex-CISL et l'ex-CMT.

Le problème pour tous est celui du nombre croissant de travailleurs qui échappent à toute possibilité de syndicalisation, d'abord au Sud, mais également, et de plus en plus, au Nord en pleine dés-industrialisation. Cette tendance à l'affaiblissement relatif des mouvements syndicaux n'a pas échappé aux employeurs, aux gouvernements et aux institutions internationales qui se préoccupent déjà assez peu de la voix des travailleurs sur le plan international. C'est le plus grand défi auquel seront confrontés, avec la CSI, tous les syndicats du monde. On observera avec grand intérêt, dans les quatre ans qui viennent, la vie de la CSI pour savoir si elle peut constituer un support au renforcement du syndicalisme à l'échelle nationale comme internationale.

Sources :

- Carew A. (2000), « A False Dawn: The World Federation of Trade Unions (1945-1949) », « Towards a Free Trade Union Centre: The International Confederation of Free Trade Unions (1949-1972) », p. 165-339, in Carew et al., *The International Confederation of Free Trade Unions: A History of the Organization and its Precursors*, Bern, Peter Lang.
- Confédération Syndicale Internationale – CSI (2010), *Rapport d'activités*.
- Conseil des syndicats mondiaux (2010), *Revue triennale du Conseil des syndicats mondiaux*, CGU 04-05, Bruxelles, 25-26 janvier.
- Gumbrell-McCormick R. (2000a), « Facing New Challenges: The International Confederation of Free Trade Unions, 1972-1990s », p. 341-517, in Carew et al., *The International Confederation of Free Trade Unions: A History of the Organization and its Precursors*, Bern, Peter Lang.
- Gumbrell-McCormick R. (2000b), « Quel internationalisme syndical ? Passé, présent, avenir », *Les Temps Modernes*, janvier-février, p. 178-206.
- Gumbrell-McCormick R. (2000c), « Globalisme et régionalisme », p. 43-53, in Fouquet A., Rehfeldt U. et Le Roux S. (dir.), *Le syndicalisme dans la mondialisation*, Paris, Editions de l'Atelier.
- Gumbrell-McCormick R. (2006), « From the Old Trade Union Internationals to the New », *Labour Start* <http://www.labourstart.org/docs/en/000382.html>.
- Hyman R. (2005), « Shifting Dynamics in International Trade Unionism: Agitation, Organisation, Diplomacy, Bureaucracy », *Labor History* 46(2), p. 137-154.
- Kesselman D. (2011), « Scission du mouvement syndical aux Etats-Unis, espoirs de renouveau : où en est-on ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 128, janvier, p. 3-14.
- MacShane D. (1990), « Réflexions sur l'histoire de la Fédération internationale des ouvriers de la métallurgie », p. 267-296, in Devin G., *Syndicalisme : dimensions internationales*, La Garenne-Colombes, Editions Européennes ERASME.
- MacShane D. (1992), *International Labour and the Origins of the Cold War*, Oxford, Clarendon Press.
- Pasture P. (1994), *Christian Trade Unionism in Europe since 1968: Tensions between Identity and Practice*, Aldershot, Avebury.
- Rehfeldt U. (2007), « Création d'une nouvelle confédération syndicale internationale », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 104, janvier, p. 3-10.
- Thomson D., Larson R. (1978), *Where Were You, Brother?*, London, War on Want.
- Traub-Merz R., Eckl J. (2007), *International Trade Union Movement: Mergers and Contradictions*, Friedrich-Ebert-Stiftung, International Trade Union Cooperation Briefing Paper, 1/2007.